Conditions Générales

Les deux parties du contrat	Fondation Landguet Ried, ci-dessous nommé « le loueur » et « l'organisateur » du séminaire
Prix	Tous les prix sont en Franc Suisse (CHF), TVA compris. Les prix sont valables du 1.1.2023 au 31.12.2023 Veuillez noter que pour tout contrat dont la date d'exécution se situe en dehors de la fourchette ci-dessus, les tarifs en vigueur à la date effective de l'événement s'appliqueront, tant pour l'organisateur du groupe que pour les clients individuels. Les clients seront informés au moment de la révision des prix. S'ils ne sont pas d'accord avec le nouveau prix, ils auront la possibilité de modifier leur réservation sans frais. Le maintien de la réservation implique automatiquement l'acceptation des nouveaux prix.
Contingent des chambres/lits	Un quota de différentes catégories de chambres/lits sera pré-réservé pour le groupe de l'organisateur. Ce contingent sera réservé jusqu'à 21 jours avant le début de l'événement. A cette date, les chambres ou lits non réservés par les participants du groupe seront libérés et mis en vente pour d'autres groupes. C'est pourquoi nous demandons les organisateurs de groupe d'informer clairement leurs participants de cette condition et de les encourager à réserver leur logement auprès de Landguet Ried le plus tôt possible, et au plus tard 22 jours avant le début de l'événement.
Check-in / Check-out	Check-in à partir de 17h Check-out avant 10h
Nombre minimum de participants	Le nombre minimum de participants pour les séminaires est de 16 personnes payantes séjournant sur place. Pour des groupes avec moins de participants, des arrangements spéciaux entre le loueur et l'organisateur sont possibles sur demande.
Durée minimale des séminaires	2 jours et 2 nuits Un séminaire type commence avec le dîner et se termine avec le déjeuner. Un supplément de 50 CHF par personne et par nuitée sera facturé pour les séjours d'une nuit, en fonction des disponibilités.

Séjour forfaitaire

Nos séminaires comprennent l'hébergement et trois repas sous forme de forfait. Pour les repas qui ne sont pas pris pendant le cours,l'arrivée tardive ou le départ anticipé et pour les nuits non réclamées, la Fondation Landguet Ried ne peut pas accorder de rabais sur le montant total.

Les participants ne sont pas autorisés à apporter leur propre nourriture ou boisson.
Le linge de lit est inclus dans toutes les catégories d'hébergement, à l'exception du camping. Les serviettes ne sont pas incluses dans le dortoir.

Forfait par jour

Un forfait par jour de 50 CHF par personne et par jour s'applique aux hôtes à la journée ne séjournant pas sur place, à titre de contribution aux frais généraux. Cela comprend l'utilisation d'infrastructure du site, le déjeuner, l'eau de source et les thés chauds pendant la journée.

Réservation du séminaire et Conditions de paiement

La réservation est ferme et définitive pour les deux parties après la signature du contrat et la réception sur notre compte du dépôt de garantie. Le montant de la garantie est établi sur la base du nombre de participants, comme indiqué ci-dessous.

0 – 16	CHF	500.–
17 – 24	CHF	1 000.–
25 – 49	CHF	2 000.–
50 – 69	CHF	3 000.–
70 et plus	CHF	5 000.–

Le dépôt de garantie sera remboursé à l'organisateur du séminaire une fois que l'événement aura eu lieu et que tous les frais en suspens auront été réglés. En cas d'événements récurrents, le dépôt de garantie sera conservé à titre de caution pour le prochain événement chronologique.

Modalités de paiement

Tous les paiements – même en provenance de l'étranger – sont payables en Franc Suisse (CHF). Les moyens de paiement :
– Liquide : CHF
– Transfert UE : les frais de transfert sont à la charge de l'émetteur
– Transfert SEPA : les frais de transfert sont à la charge de l'émetteur
– Cartes bancaires : Maestro/ Postfinance /Mastercard/ Visa

Conditions d'annulation pourles organisateurs

Conditions d'annulation pour les organisateurs

Jusqu'à 180 jours avant le début du séminaire	200 CHF des frais administratifs
179 – 90 jours avant le début du séminaire	15% du chiffre d'affaires total du groupe*
89 – 31 jours avant le début du séminaire	30% du chiffre d'affaires total du groupe*
30 – 0 jours avant le début du séminaire	60% du chiffre d'affaires total du groupe*

* Le chiffre d'affaires total du groupe est calculé comme suit :
no. de participants au contrat x nuits x prix de la pension complète en chambre standard double + salle(s) de séminaire

Réduction du nombre de participants du séminaire

L'organisateur du séminaire est responsable de la totalité du contingent de places (hébergement en pension complète) attribué à son groupe. L'organisateur du séminaire s'engage à informer la Fondation Landguet Ried du nombre de participants à 90, 60 et 30 jours avant le début du séminaire. Si le nombre de participants diminue de 20% par rapport au nombre initial de places réservé dans le contrat au groupe, les frais d'annulation suivants seront appliqués

90 jours avant le début du séminaire	15 %*
60 jours avant le début du séminaire	30%*
30 jours avant le début du séminaire	60%*

*du prix des invendus tel qu'il est indiqué dans le contrat

Afin d'éviter des pénalités inutiles, la Fondation Landguet Ried recommande vivement aux organisateurs d'ajuster de manière réaliste le nombre de participants et de lits réservés 61 jours avant le début du séminaire, en libérant à temps le nombre de lits du quota, de sorte qu'ils deviennent disponibles pour être réservés par d'autres groupes.

Ajournement de votre séminaire

Si l'organisateur décide de reporter le séminaire au cours de la même année, des frais administratifs de 300 CHF seront facturés. Si un organisateur de séminaire décide de reporter son séminaire à l'année suivante dans le contexte de la situation actuelle du Covid-19, les frais d'annulation (voir ci-dessus) seront appliqués l'année en cours et seront crédités sur la facture du séminaire une fois celui-ci organisé l'année suivante, moins des frais administratifs de 300 CHF.

Conditions d'annulation pour les hôtes hébergés et journaliers

Réservation pour les hôtes hébergés et journaliers

Les participants au séminaire sont priés de réserver leur chambre 22 jours avant le début de leur séjour. Ils peuvent réserver leur chambre directement auprès de Landguet Ried, soit par e-mail à l'adresse office@landguet.ch, soit sur notre site Internet : www.landguet.ch. Les participants reçoivent une confirmation de réservation. Il en va de même pour les hôtes journaliers.

L'organisateur du séminaire peut également choisir de gérer la liste de chambres suivant l'attribution d'un quota de chambres.

Conditions d'annulation les hôtes hébergés et journaliers

Jusqu'à 8 jours avant l'arrivée	50 CHF de frais administratifs par réservation
à partir de 7 jours avant l'arrivée	50% de l'arrangement réservé
à partir de 2 jours avant l'arrivée	100% de l'arrangement réservé

Des frais d'annulation d'au moins 50 CHF s'appliquent aux hôtes hébergés et aux hôtes journaliers. Dans le cas où nous sommes en mesure de réattribuer la chambre à un autre client, seuls les frais d'annulation minimum de 50 CHF seront facturés.

Conditions d'annulation pour les participants aux programmes Landguet Ried

Jusqu'à 31 jours avant le début du programme		20 CHF de frais administratifs par réservation
30 – 22	jours avant le début du programme	15% du prix du programme
21 – 15	jours avant le début du programme	25% du prix du programme
14 – 7	jours avant le début du programme	50% du prix du programme
6 – 4	jours avant le début du programme	70% du prix du programme
3 – 0	jours avant le début du programme	100% du prix du programme